Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.
Absents excusés : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2024

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024.

2. Budget de la Commune - Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui présente au Conseil municipal les résultats du Compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget de la Commune établi par le comptable. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques :

- Résultat global 2023 de la section de fonctionnement : 33 632.51 €
- Résultat global 2023 de la section d'investissement : - 2 122.36 €
- Résultat global de clôture 2023 : 31 510.15 €

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Vote du Compte Administratif de la commune, *le Maire sort de la salle lors du vote.*

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	424 515.81	458 148.32
	Section d'investissement	114 735.69	112 613.33
Reports de l'exercice	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	75 746.94
	Reports en section d'investissement (001)	48 587.88	0.00
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports n-1)	587 839.38	646 508.59
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	285 767.26	226 105.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	285 767.26	226 105.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	424 515.81	533 895.26
	Section d'investissement	449 090.83	338 718.33
	TOTAL CUMULE	873 606.64	872 613.59

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Maire revient dans la salle.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget de la commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Monique ALLEGRE présente le résultat de fonctionnement 2023 du budget de la Commune et propose de l'affecter comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A SECTION INVEST En 2023 -1068	RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2023	RESTES A REALISER 2023 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-48 587.88		-2 122.36	285 767.26 226 105.00	-59 662.26	-110 372.50
FONCT	89 630.82	13 883.88	33 632.51			109 379.45

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	109 379.45
Affectation obligatoire : **A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI**	109 379.45
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) **Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF** **Ligne 001** = - 50 7*10.24* € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif **Total affecté au c/1068**	109 379.45
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et il propose de maintenir les taux de 2023.
Il rappelle que lors de la campagne électorale, l'équipe s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition sauf pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants qui pourra être revalorisé pour une application en 2025.

Il propose donc les taux suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 7,80 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,24 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 88,79 %

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Vote du budget primitif 2024 de la Commune en M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui présente le budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif 2023, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Concernant la section de fonctionnement, elle précise que :

- la dépense des repas pour la cantine a augmenté en raison de l'augmentations des effectifs à l'école,
- la dépense en énergie a diminué car le personnel et l'équipe municipale appliquent des consignes de sobriété énergétique,
- la dépense pour l'entretien des bâtiments a augmenté, suite aux intempéries il y a une deux fuites importantes de toitures à réparer. La commune a sollicité son assurance pour demander une indemnisation.
- la dépense en frais d'avocat a diminué car il n'y a plus que 2 dossiers de contentieux en cours,

- la dépense en télécommunication a diminué suite au changement de fournisseur de téléphonie.

Concernant la section d'investissement, elle rappelle le grand projet du mandat qui consiste en la rénovation de la grange Dubourg en nouvelle mairie. Les autres projets concernent la réfection des chemins communaux, l'aménagement du parc Dubourg en aire de jeux, la séparation du réseau d'eau pluviale du réseau d'assainissement, la restauration des croix du village...

L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

- fonctionnement :
  - dépenses : 463 882.98 €
  - recettes : 463 882.98 €
- investissement :
  - dépenses : 1 857 942.78 €
  - recettes : 1 857 942.78 €

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Budget eau et assainissement - Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget eau et assainissement établi par le comptable de la commune. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques :

- Résultat global 2023 de la section de fonctionnement : 8 186.25 €
- Résultat global 2023 de la section d'investissement : - 7 217.53 €
- Résultat global de clôture 2023 : 968.72 €

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Vote du Compte Administratif de l'eau et l'assainissement, *le Maire sort de la salle lors du vote.*

		Dépenses	Recettes	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	74 234.10	82 420.35	8 186.25
	Section d'investissement	54 434.05	47 216.52	- 7 217.53
Reports de l'exercice	Report en section d'exploitation (002)		98 882.36	
	Reports en section d'investissement (001)		211 671.65	
	TOTAL (réalisations + reports)	128 668.15	440 190.88	311 522.73
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	30 322.80		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat cumulé	Section d'exploitation	74 234.10	181 302.71	107 068.61
	Section d'investissement	84 756.85	258 888.17	174 131.32
	TOTAL CUMULE	158 990.95	440 190.88	281 199.93

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Maire revient dans la salle.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget Eau et Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour, Monique ALLEGRE adjointe aux finances, présente le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget Eau et assainissement comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A SECTION INVEST En 2023 -1068	RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2023	RESTES A REALISER 2023 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-7 217.53		211 671.65	-30 322.80 /	- 30 322.80	174 121.32
FONCT	8 126.25		98 882.36			107 068.61

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	107 068.61 €
Affectation obligatoire : **A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI**	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) **Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF** **Ligne 001** = 204 454.12 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/1068	 **107 068.61 €** - €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8. Vote du budget primitif 2024 eau et assainissement M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui présente le budget primitif eau et assainissement en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif 2023, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit des travaux de séparation des eaux de pluies et eaux usées du chemin de Grignan dont le financement est subventionné à hauteur de 80 %.

L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

- exploitation :
  - . dépenses : 198 578.04 €
  - . recettes : 198 578.04 €
- investissement :
  - . dépenses : 612 942.10 €
  - . recettes : 612 942.10 €

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Choix de l'artisan – Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire demande à Marc GASSER de sortir de la salle pour l'examen et le vote de cette délibération car il pourrait y avoir conflits d'intérêts.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait d'entretenir le bâtiment de la salle polyvalente et d'effectuer des travaux de peinture sur les menuiseries bois intérieures et extérieures ainsi que sur le plateau du bar et le local de la pompe à chaleur.

Monsieur Marc GASSER, adjoint en charge des travaux, a fait réaliser trois devis à différentes entreprises :

1. Entreprise CHEVALIER de Valaurie : 4 913 € HT soit 5 895.60 € TTC,
2. OTTERMATT Vincent de Réauville : 3 650 € HT non assujetti à TVA
3. SANTIAGO Vincent de Grignan : 4 520 € HT non assujetti à TVA

Après discussion, le choix se porte sur le devis de Monsieur OTTERMATT Vincent pour un montant de 3 650 € HT.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10. Recrutement au poste d'ATSEM

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ATSEM actuellement en contrat jusqu'au 31 août 2024 a déposé sa lettre de démission au 31 mars 2024.

Il précise que l'école de Réauville accueille pour l'année scolaire 2023/2024 des élèves de grande section de maternelle et doit mettre à disposition de l'institutrice une ATSEM. L'ATSEM démissionnaire doit donc être remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024.

Après plusieurs démarches, le choix s'est porté sur le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée.
Celui-ci débutera le 1er avril 2024 pour se terminer le 05 juillet 2024.
L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'ATSEM principal de 2ème classe (échelle C2) à l'échelon 1, indice brut 368 - indice majoré 367.

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Renforcement du réseau électrique centre village par le Territoire d'Energie Drôme :
Un poste de distribution publique va être installé sur la place de la mairie dans l'angle vers les boîtes aux lettres. Ce poste permettra aux usagers de ne pas subir des micro-coupures et supprimera des câbles électriques en façade. Les propriétaires concernés sont informés. Le Maire propose d'en profiter pour faire un abri à destination des parents d'élèves lors d'intempéries. A terme, il est envisagé d'agrandir la cour de l'école. TE 26 SDED prend à sa charge le coût total des travaux pour un montant de 106K€.

Voirie route départementale 56 (traversée du village) :
Le Département va refaire la bande de roulement en enrobé de la chaussée au départ de l'Eglise jusqu'à la rue de la fontaine sur une largeur de 5,5 mètres. La commune profite de ces travaux pour sécuriser l'espace entre piétons et véhicules en matérialisant les places de stationnement et en peignant des 30 km/h au sol.

Le Maire rappelle son souhait d'instaurer la priorité à droite dans le village pour faire diminuer la vitesse des automobilistes.

Projet repas des voisins d'Aiguebelle :
Le Maire rappelle que les moines de l'abbaye d'Aiguebelle souhaitent recevoir les villageois de Montjoyer, Réauville et Roussas le samedi 18 mai 2024 pour une visite des lieux.
L'inscription se fera sur bulletin distribué dans les boîtes aux lettres à remettre en mairie.
A 10h visite des lieux, à 12h pause pique-nique (apéritif offert par les moines) et à partir de 15h, 3 conférences sur l'abbaye animées par des habitants des 3 villages.
Le coût des affiches et flyers s'élève à environ 100 €, réalisés par Madame ROUX, société ARTNOX de Réauville.
A prévoir 3 barnums ainsi que des tables et chaises et sécuriser le bassin lors du pique-nique.

Fête de la nature :
Le 19 mai prochain, l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois organise la fête de la nature au lagunage comme l'année dernière. Les tables et bancs seront à la disposition de l'association dès le samedi 18 mai en fin de journée.
Cette année une trentaine d'exposants seront présents.

La Gaffe :
En concertation avec l'OFB, il est demandé un chiffrage pour la réalisation d'un passage à gué avec pose de grille et tube pour laisser s'écouler l'eau sans nuire à l'habitat du castor, espèce protégée. Le Conservatoire des espaces naturels, ainsi que le département de la Drôme aident la commune sur ce projet.

Forages et puits :
Pas d'avancement sur ce projet. La commune de Roussas doit nous faire passer une délibération pour la consommation et rejet de l'assainissement. Une action sera menée d'ici la fin du mandat.

Dénomination des rues :
Il y a 2 impasses qui ne portent pas de nom. Pour l'impasse au chemin du Fraysse il est proposé le nom d'impasse du Combeau et pour l'impasse du chemin de Grignan il est proposé l'impasse Laffont.
Il faut aussi dénommer le passage devant l'habitation de Monsieur CHAPPUIS et il est proposé passage Geay ou nom de jeune fille de Madame Geay.
Le passage entre la Grand'Rue et la RD 56 (devant l'épicerie Chez Paulette), il est proposé passage LOUBET.
Concernant la place devant la future salle du conseil, il est proposé, place de la nouvelle mairie.
Le parc de chez DUBOURG où devrait se situer une aire de jeux intergénérationnelle, reste à trouver un nom, certains ont proposé Espace des demoiselles, Parc Mado, Parc Renée, Parc Paulette, ou le nom des 3 sœurs DUBOURG, Parc les 3 demoiselles...

Paille construction nouvelle mairie et raccordement électrique, eau et assainissement :
L'isolation des murs du bâtiment de la nouvelle mairie seront en paille. Le Maire propose de trouver un agriculteur local pour nous fournir la paille en ballot de 45 x 90 cm.
Marc GASSER doit se renseigner auprès d'ENEDIS pour le raccordement électrique et demander des devis pour le raccordement à l'eau potable et l'assainissement.

Enquête SCOT :
Le SCOT fait une enquête auprès des élus concernant le Plan Local d'Urbanisme Inter urbain. Deux élus de la CCEPPG siègent à cette instance.

Outil numérique par ANCT :
L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires propose gratuitement un outil pour gérer les interventions sur la commune par l'agent ou les élus.

Voirie :
Marc GASSER rappelle qu'une réunion a lieu samedi 30 mars pour la réfection du chemin de Valaurie.
Les travaux doivent commencer mi-avril.

Il rappelle que par suite des intempéries il y a eu deux fuites sur toitures (local technique et logement communal) et que la commune a fait appel à son assurance pour une indemnisation. L'expertise devrait être réalisée prochainement
Il informe aussi que le locataire du petit appartement a donné son préavis au 1er juin 2024.

Exercice incendie à l'école :
Christian BERNARD informe qu'un exercice incendie a eu lieu il y a 15 jours à l'école et qu'il est difficile de savoir si l'alarme prévient d'un incendie ou d'une intrusion puisque c'est la même.
Il rappelle qu'une réunion avec les associations est prévue mercredi 27 mars à 18h à la salle Derz'ass.

Panneaux d'informations :
Lauriane MOINE s'est rapprochée des artisans pour rajouter une publicité sur les panneaux d'informations situés sur la place du cimetière et au croisement route de Montélimar et route de Chantemerle-lès-Grignan. Personne ne semble intéressé pour le moment. De plus, elle précise que si le rajout se fait sur le bas du panneau il ne sera pas visible, et sur le bord le panneau il ne sera pas assez résistant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Prochain Conseil municipal en avril 2024 à 18h45, salle du Conseil.

Lauriane MOINE
Secrétaire de séance